

Installation du serveur proxy académique pour les écoles

Mise à jour septembre 2015

« Nécessité du contrôle d'internet pour la protection des mineurs

Pour la pédagogie : il fournit un cadrage de l'activité

Lors d'une séquence pédagogique, l'enseignant peut souhaiter développer l'exploration des ressources de l'Internet par ses élèves en autonomie (...) il faut donc que cette pratique soit encadrée afin de permettre une utilisation la plus enrichissante possible.

Ce cadrage de l'activité repose sur deux aspects : une formation et une sensibilisation à la spécificité de l'Internet pour tous les acteurs de l'établissement ou de l'école, et un contrôle des informations consultées.

Pour la protection des mineurs : il permet d'éviter les sites inappropriés

Un certain nombre de sites peuvent présenter un contenu préjudiciable voire illégal, pour les élèves mineurs ou l'ensemble de la communauté éducative. La navigation libre sur l'internet est un processus de passage d'un site à un autre, parfois sans liens entre eux. Afin d'éviter l'accès à des sites inappropriés (par exemple pornographiques, pédophile, xénophobes, racistes, antisémites, violents...), cette navigation doit être contrôlée. »

Éduscol, [Guide des préconisations techniques pour la protection des mineurs](#)

Sommaire de ce tutoriel :

- Configuration des navigateurs sous Windows :
 - Firefox (p.2),
 - Internet Explorer (p.3)
 - et Google Chrome (p.4),

- Configuration des navigateurs sous Mac OS X :
 - Firefox (p.5),
 - Safari (p.6)
 - et Google Chrome (p.7),

- Identifiants et mots de passe à la connexion (p. 8),

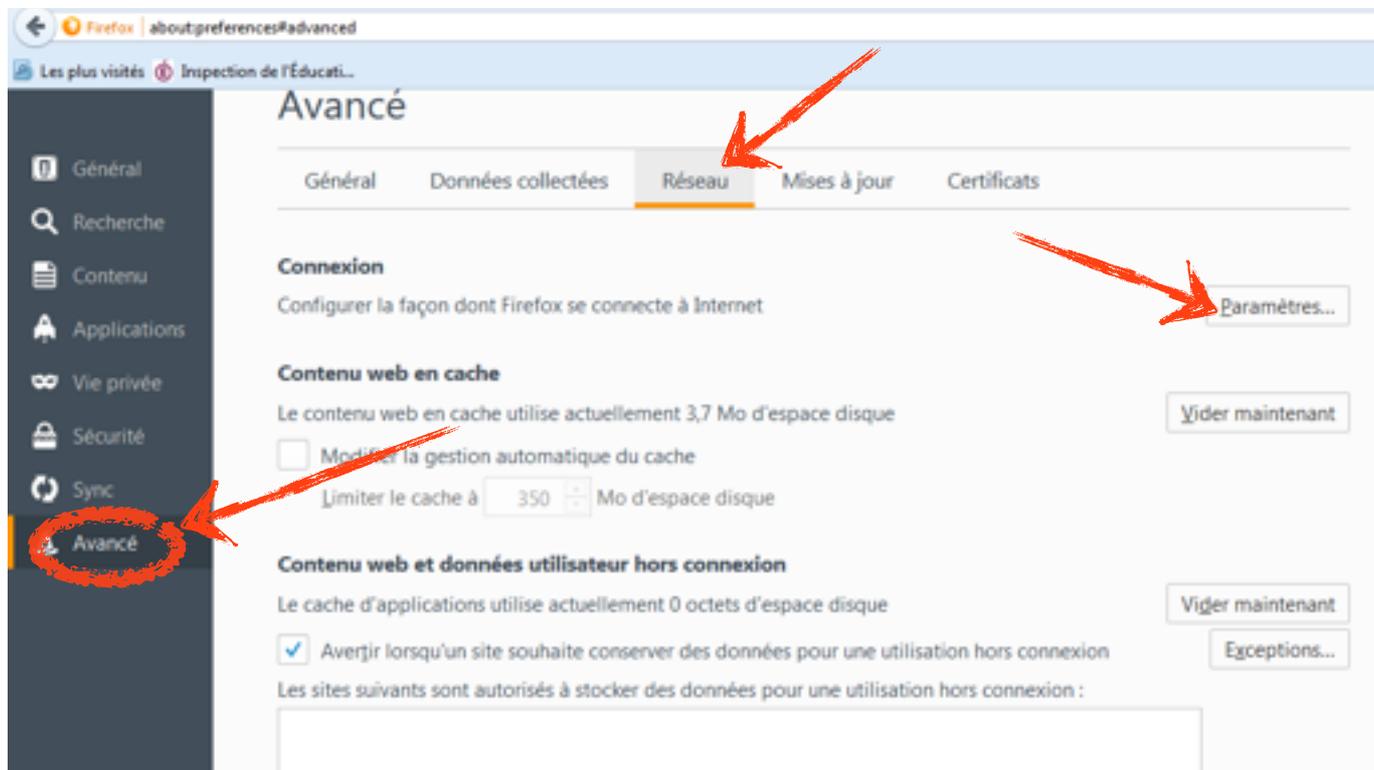
- Page affichée après filtrage (p. 9),

- Signaler un site (p. 10),

- Liens pour aller plus loin (p. 11).

Firefox (sous Windows)

1. Se rendre dans le menu «Outils» de la barre des tâches.
2. Choisir «Options».
3. Cliquer sur « Avancé » dans le menu de gauche.
4. Puis cliquer sur l'onglet «Réseau».
5. Enfin, cliquer sur «Paramètres».



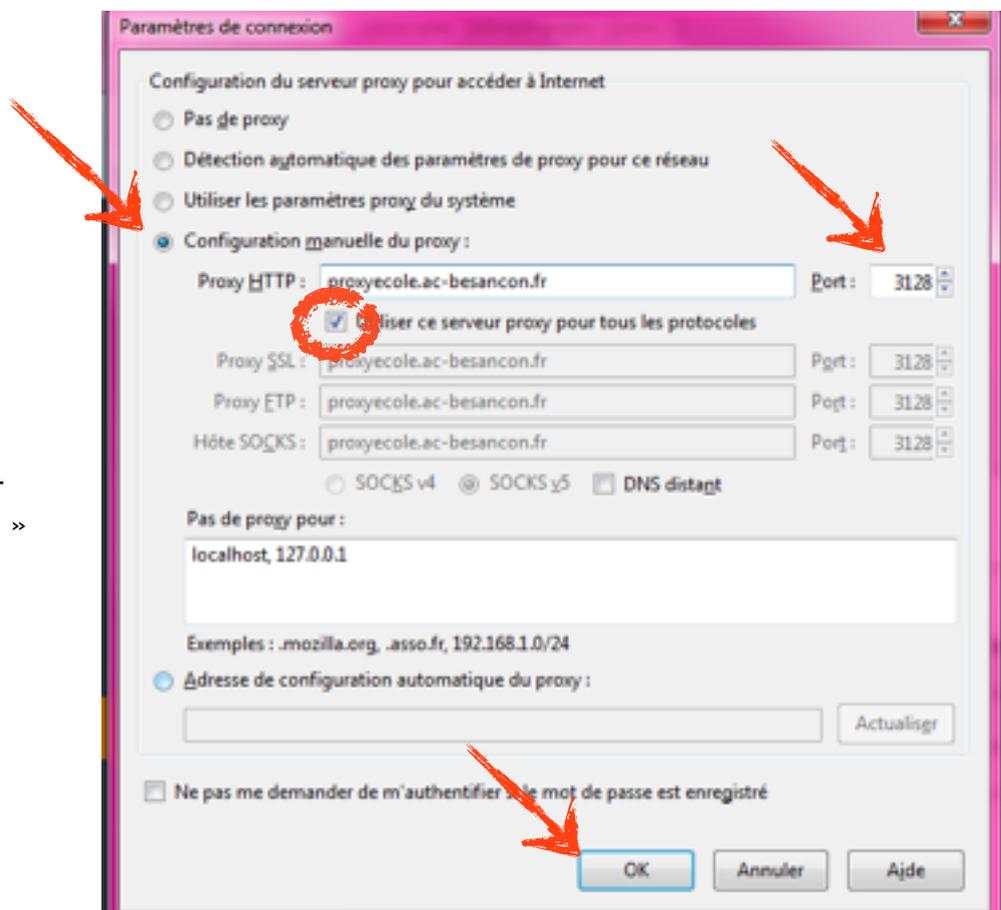
6. Cocher sur « Configuration manuelle du proxy ».

7. Dans « Proxy HTTP » saisir : proxycote.ac-besancon.fr

8. Dans Port saisir : « 3128 »

9. Cocher « Utiliser ce serveur proxy pour tous les protocoles »

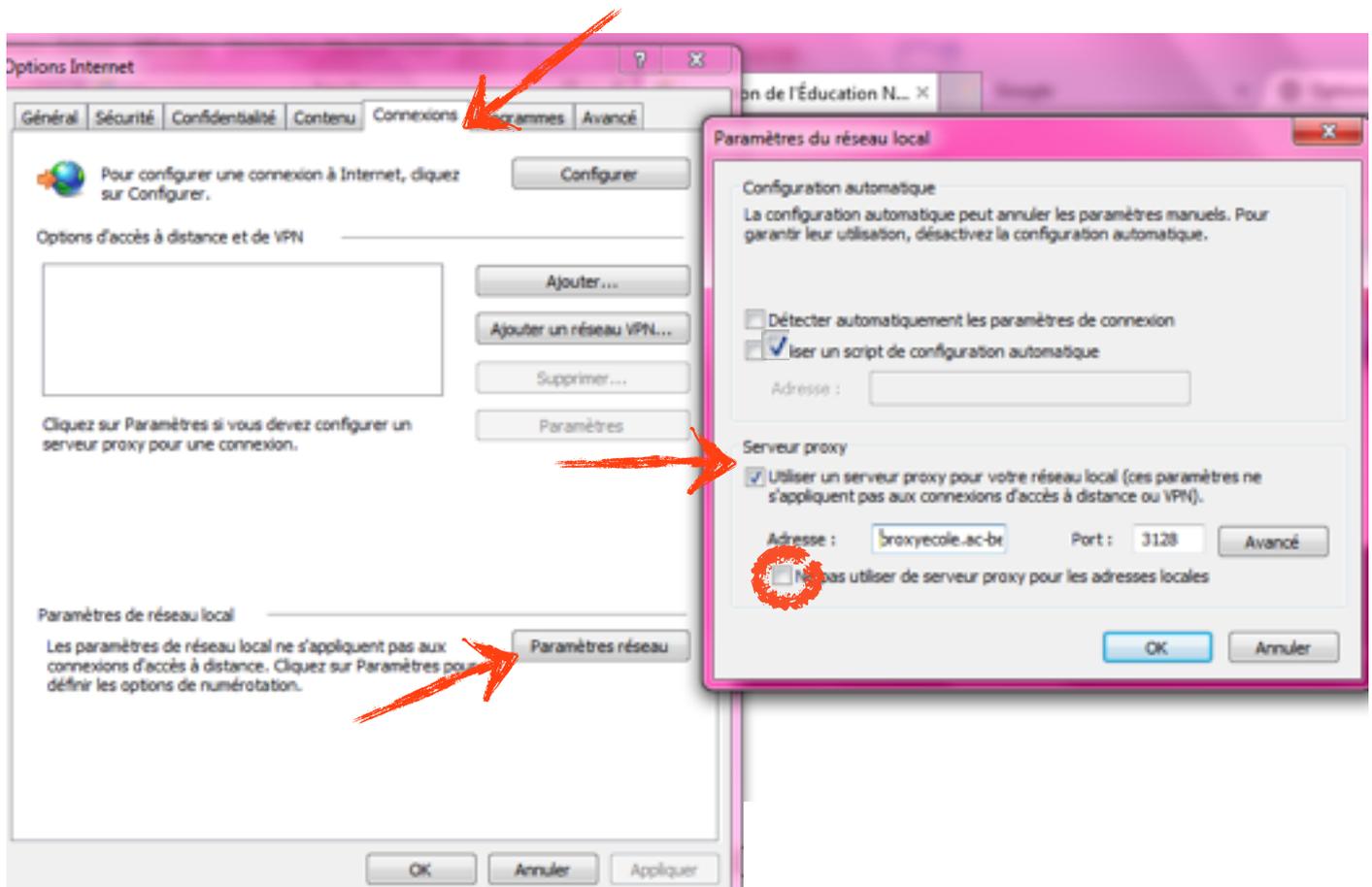
10. Puis cliquer sur « OK »



Internet Explorer (sous Windows)

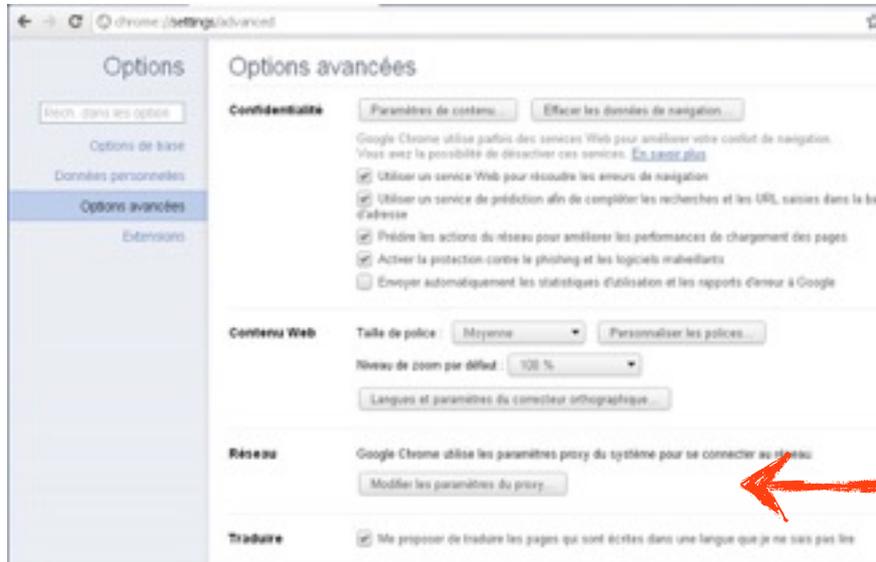
Se rendre dans le menu «Outils» de la barre des tâches.

1. Choisir «Options internet».
2. Cliquer sur l'onglet «Connexions».
3. Cliquer sur «Paramètres réseau».
4. Cocher «Utiliser un proxy pour votre réseau local» et taper «**proxycote.ac-besancon.fr**» puis port «**3128**». Cocher la case «Ne pas utiliser ce serveur proxy pour les adresses locales».

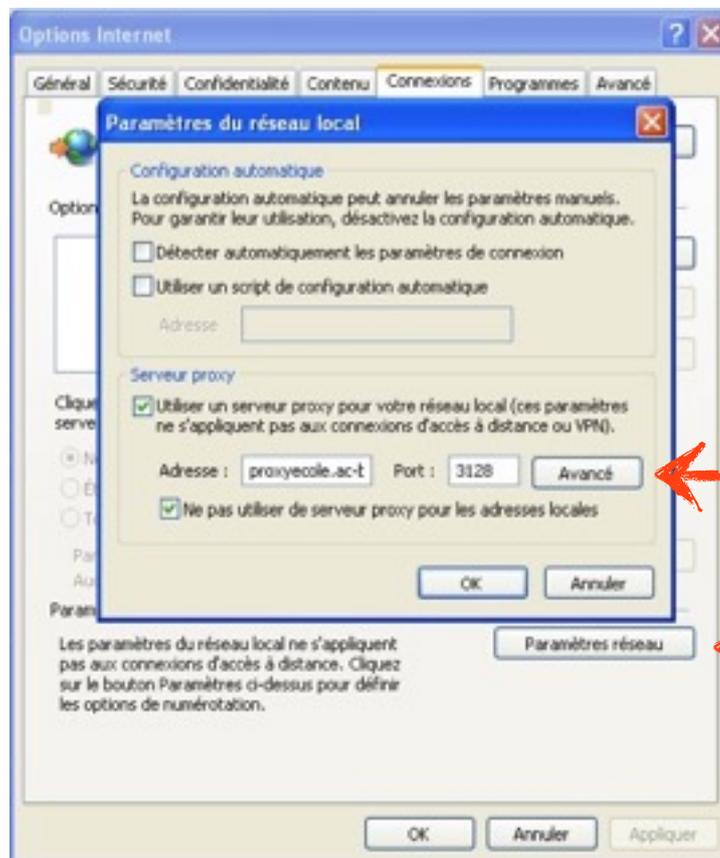


Chrome (sous Windows)

1. Se rendre dans le menu «Outils» (clé en haut à droite).
2. Choisir «Options».
3. Cliquer sur «Options avancées».
4. Dans la partie «Réseau», cliquer sur «Modifier les paramètres du proxy».

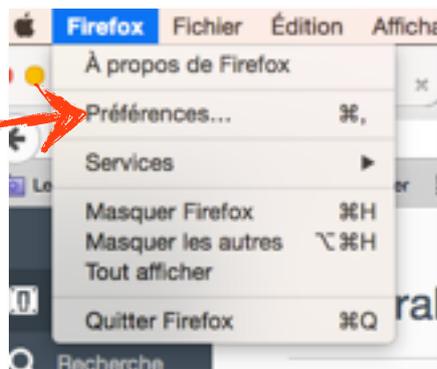


5. Dans la fenêtre qui s'ouvre, cliquer sur l'onglet «Connexions».
6. Cliquer sur «Paramètres réseau».
7. Cocher «Utiliser un proxy pour votre réseau local» et taper «**proxyecole.ac-besancon.fr**» puis port «**3128**». Cocher la case «Ne pas utiliser ce serveur proxy pour les adresses locales».



Firefox (sous Mac OS X)

1. Se rendre dans le menu «*Firefox*» (en haut à gauche).
2. Choisir «*Préférences...*».



3. Cliquer sur «*Avancé*» (dans le menu en bas à droite).
4. Choisir l'onglet «*Réseau*», puis cliquer sur «*Paramètres...*».



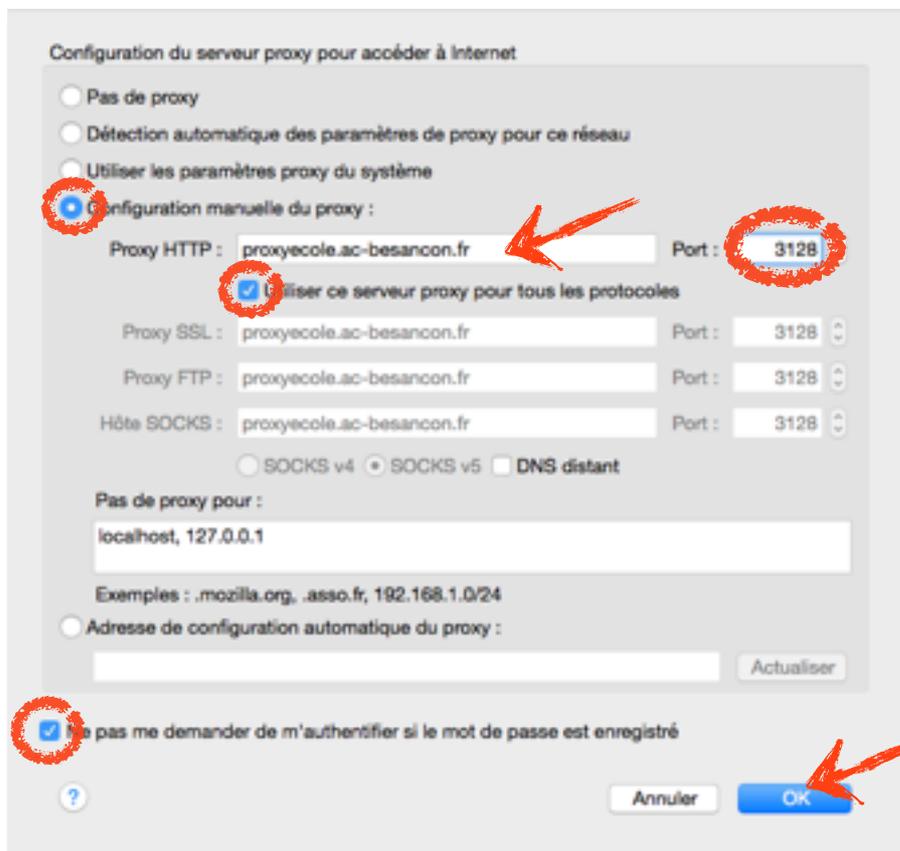
5. Cocher «*Configuration manuelle du Proxy*».

Entrer :

- l'adresse du proxy HTTP : proxycocle.ac-besancon.fr
- Port : 3128

Cocher «*Utiliser ce serveur proxy pour tous les protocoles*»

Cocher enfin tout en bas, «*Ne pas me demander de m'authentifier si le mot de passe est enregistré*».



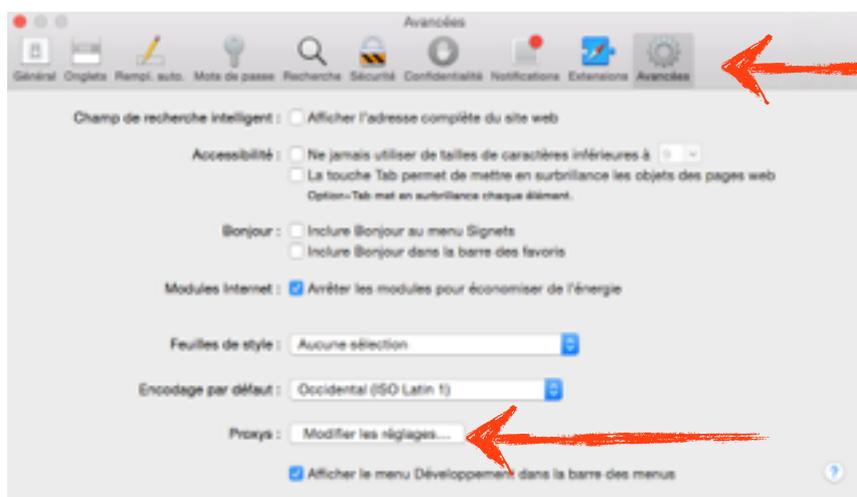
Safari (sous Mac OS)

1. Se rendre dans les préférences du logiciel.



2. Choisir «Avancées».

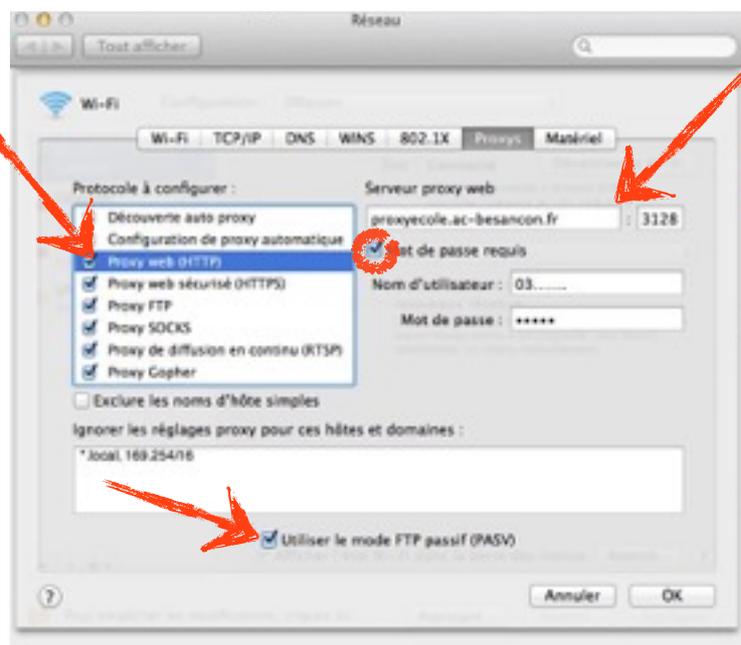
3. Cliquer sur «Proxy : Modifier les réglages».



4. Cocher «Proxy web (HTTP)» et taper «*proxyecole.ac-besancon.fr*» puis port «*3128*».

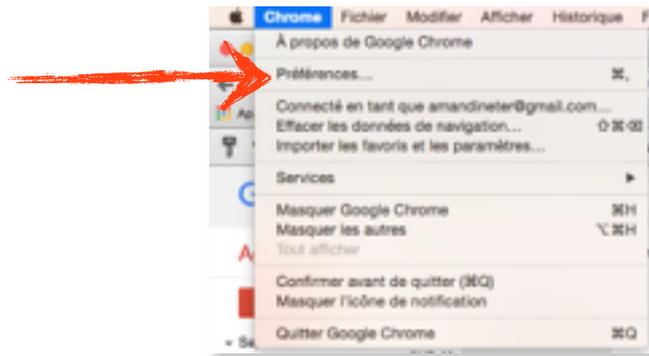
5. Afin d'éviter de rentrer ses identifiant et mot de passe à chaque connexion, il est possible de les ajouter sous «Mot de passe requis» (cf p.8).

6. Répéter l'opération avec les autres protocoles Proxy (Proxy web sécurisé, Proxy FTP, Proxy SOCKS, Proxy de diffusion en continu, Proxy Gopher...).



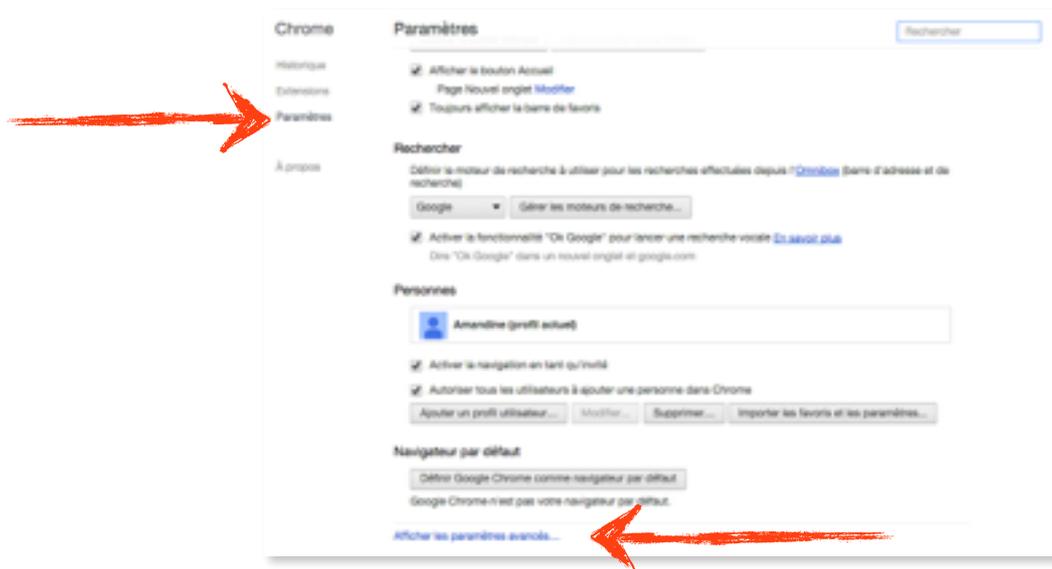
Chrome (sous Mac OS)

1. Se rendre dans les « Préférences... » de Chrome.



2. Choisir «Paramètres» dans le menu de gauche.

3. Cliquer sur «Paramètres avancés» tout en bas de la fenêtre.



4. Dans la partie «Réseau», cliquer sur «Modifier les paramètres du proxy».



Les mêmes fenêtres que la page 6 apparaissent.

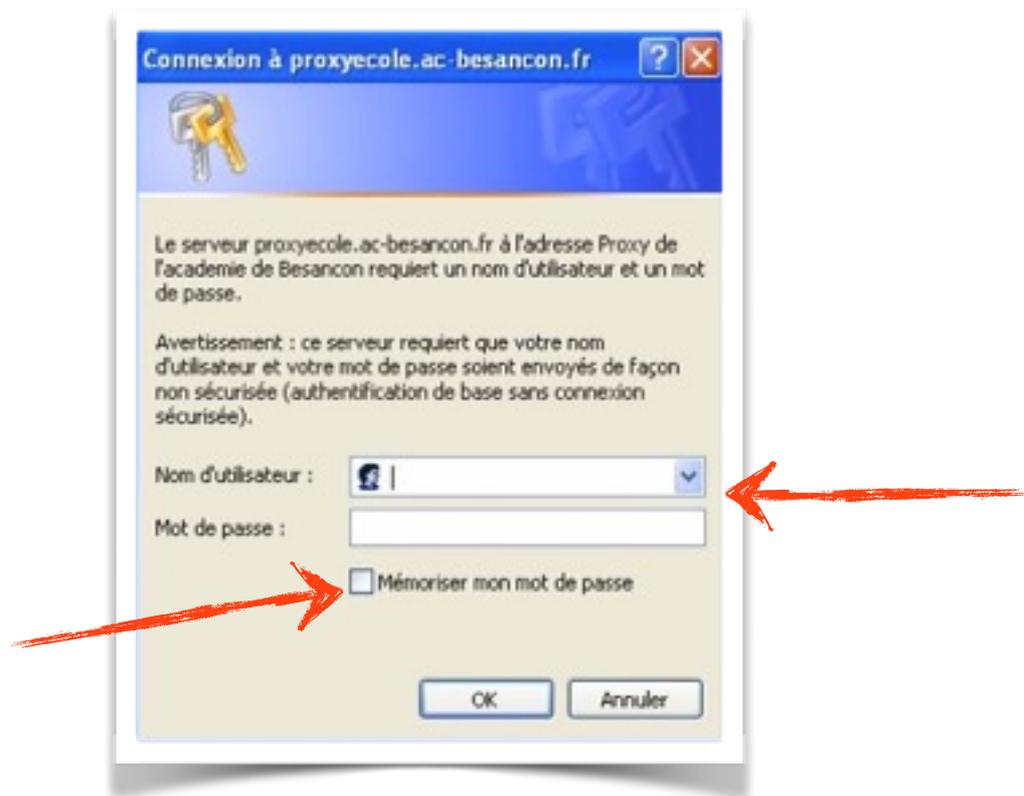
5. Cocher «Proxy web (HTTP)» et taper «*proxyecole.ac-besancon.fr*» puis port «*3128*».

6. Afin d'éviter de rentrer ses identifiant et mot de passe à chaque connexion, il est possible de les ajouter sous «Mot de passe requis» (cf p.8).

7. Répéter l'opération avec les autres protocoles Proxy (Proxy web sécurisé, Proxy FTP, Proxy SOCKS, Proxy de diffusion en continue, Proxy Gopher...).

Identifiant et mot de passe de connexion

Une fois le proxy académique configuré, une fenêtre apparaîtra à chaque lancement du navigateur internet (sauf pour Safari et Google Chrome sous Mac OS si les identifiant et mot de passe ont été renseignés lors de la configuration).



Cette fenêtre bien qu'elle puisse être visuellement différente selon les navigateurs, permettra de renseigner les identifiant et mot de passe qui ont été fournis à l'école.

Cliquer sur «*Mémoriser mon mot de passe*» évitera de devoir les renseigner à nouveau.

Si vous avez perdu vos codes d'accès, vous pouvez contacter A. Terrier :
amandine.terrier@ac-besancon.fr

Page affichée après filtrage

Ce proxy est lié à un filtre géré par une cellule nationale et empêchant l'accès aux sites douteux, notamment pornographiques.

Ainsi lorsqu'un utilisateur tente d'accéder à l'un de ces sites, il voit apparaître la charte de bon usage du réseau :

ACCES INTERDIT

Utilisateur : -
IP Machine : ██████████

Adresse refusée :
http:// ██████████
Raison :
Site interdit: ██████████

Toutes vos demandes sont enregistrées. Des filtres sont appliqués.

Vous avez fait une tentative d'accès à un site Web qui ne présente aucun intérêt pour des besoins d'information pédagogique ou technique correspondant à votre classe d'utilisation.

Pour toute réclamation, adressez un message à : cachemaster@ac-besancon.fr

Powered by [DnsGuardian](#)

Signaler des sites indésirables.

Malgré toutes les attentions apportées par les cellules académiques et nationales en charge de la mise à jour de la liste nationale de sites inappropriés à filtrer, il se peut toutefois que de nouveaux sites ne soient pas encore filtrés.

La loi oblige tout citoyen à signaler tout site Internet illégal découvert. La [circulaire n° 2004-035 du 18-2-2004](#) parue au Bulletin officiel de l'Éducation nationale décrit la mise en place d'une chaîne d'information qui doit être utilisée en cas d'incidents liés à l'usage des TIC dans le cadre pédagogique.

La cellule académique constituée autour du CTICE doit être informée des incidents se produisant dans les établissements. Pour ce faire :

- se connecter sur <http://pratic.ac-besancon.fr>
- se rendre dans «Ressources publiques» et cliquer sur «Signaler un site douteux»
- choisir la catégorie appropriée (*site douteux* ou *site à contenu illicite*) et remplir le formulaire proposé.



La cellule Responsable Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) effectuera les premières vérifications (techniques et juridiques). Elle transmettra à la cellule nationale en charge de la mise à jour de la liste nationale de sites inappropriés et transmettra, en cas d'atteinte à la dignité humaine, le signalement aux services de police ou de gendarmerie territorialement compétent.

Un site manifestement illégal doit être signalé le plus tôt possible aux autorités compétentes. Ce signalement peut également avoir lieu en ligne à l'adresse <http://www.internet-signalement.gouv.fr> ou au point de contact <http://www.pointdecontact.net>.

Supprimer un site de la liste noire.

Si vous constatez qu'un site n'a pas lieu d'être sur la liste noire et que, pour des besoins pédagogiques, vous souhaitez que vos élèves puissent y accéder, vous pouvez en faire la demande via l'assistance de Pratic+

<https://pia.ac-besancon.fr/accueil/>



Votre demande sera alors transmise à la cellule Responsable Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) qui procédera aux premières vérifications avant la mise à jour de la liste au niveau national.



Pour aller plus loin

Le site Éduscol propose un guide pratique complet des services numériques et de protection des mineurs.

Il est disponible à cette adresse : <http://eduscol.education.fr/pid25770/guide-pratique.html>



On pourra notamment retrouver dans ce guide :

- les procédures d'urgence : <http://eduscol.education.fr/pid25770-cid57093/procedures-d-urgence.html>
- le fonctionnement d'une liste noire : <http://eduscol.education.fr/pid25770-cid57091/fonctionnement-d-une-liste-noire.html>
- l'organisation des dispositifs : <http://eduscol.education.fr/pid25770-cid57089/organisation-des-dispositifs.html>
- la nécessité du contrôle d'internet pour la protection des mineurs : <http://eduscol.education.fr/pid25770-cid57088/necessite-du-contrôle-d-internet-pour-la-protection-des-mineurs.html>

Liens utiles

- Internet sans crainte : <http://www.internetsanscrainte.fr/>
- Internet responsable : <http://www.eduscol.education.fr/internet-responsable>
- Vinz et Lou sur internet : <http://www.internetsanscrainte.fr/o...>
- CNIL Jeunes : <http://www.jeunes.cnil.fr> et espace enseignants : <http://www.jeunes.cnil.fr/>
- Net Écoute : <http://www.netecoute.fr>
- MémoTice de l'académie de Versailles : <http://catalogue.crdp.ac-versailles...>